

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 novembre 2022

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point N°3), Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ, Christelle TREHET-COLLET et M. Paul ABLINE représentant les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services.

POINT N°8 – ACTION « ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF SOLIDAIRE » - TARIF

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Vu la délibération 2017-03-01-11 créant le tarif « accompagnement collectif solidaire »
Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs après plus de deux ans de suspension de l'action

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'appliquer, à partir de décembre 2022, le tarif suivant : carnet de 10 tickets « trajets aller-retour » à 25 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

